

de plus en plus chaque jour barbare et corrompu? Qui donc gagnerait à la guerre, quelle qu'en dût être l'issue? Ce ne serait ni la nation ni la royauté. Ce serait au dehors nos rivaux, au dedans les factions.

Mais si tels étaient les maux de la guerre, comment l'éviter? Comment assurer la paix? La Religion n'était-elle pas la première loi de l'Etat, la base de toutes les lois, l'âme de la société? Les hérétiques n'étaient-ils donc pas nécessairement des rebelles? La vérité religieuse pouvait-elle cesser d'être professée par la puissance civile sans que l'ordre public s'écroulât? Les protestants ne le pensaient pas; ils attribuaient au prince non seulement le devoir de maintenir mais le droit de juger la Religion, et c'est en présentant à son examen leur doctrine comme la plus pure qu'ils lui demandaient de la reconnaître (1). L'Unité religieuse pouvait-elle se rompre sans que l'Unité nationale se brisât? Personne ne le croyait encore en Europe et dans cette grande lutte du culte ancien et du culte nouveau, il paraissait plus facile de

(1) « Les calamités et afflictions qui tinrent les chrétiens comme accablés, étaient tels que chacun confessait qu'elles procédaient des justes jugements de Dieu et de ce qu'on laissait pulluler tant de fausses hérésies qui régnaient. Mais le mal était que nul de ceux qui avaient l'administration publique. . . . ne regardait avec bon jugement, fondé sur les saintes Écritures, qui étaient les hérétiques et qui est la vraie et la fausse religion, pour de là tirer la vraie règle de concorde. » Requête des protestants à Henri II, après la bataille de Saint-Quentin, rapportée par La Popelinière, liv. iv.

« Tout ainsi que les hérétiques méritent punition et l'opinion de ceux qui les exempte de la juridiction du magistrat est à bon droit réprouvée, aussi faut-il y procéder avec grande révérence de Dieu et discrétion, de peur de condamner vérité pour mensonge, et pour attirer ceux qui sont en erreur plutôt en repentance qu'à la peine. » Requête des protestants au prince de Condé pour l'engager à se mettre à leur tête en 1560 (*Histoire de l'état de France sous François II*, p. 46.